

CONTRAT DE SÉJOUR DE VACANCES

Client:
Réf:
Sejour: au
Prix:

Fait à Vinaròs, le

REUNIT: D'une part M. Juan Luis Redó Añó, comme Directeur de InmoPaísValencià, nom social Redó Mariano, C. B. , N.I.F: E-12.632.451, domicilié dans Vinaròs, avenue du País Valencia, n° 25, rede-chausse.

D'autre part Mr./Mme

majeure, résidant à
avec n° C.I.

Les deux parties reconnaissant leur capacité légale nécessaire pour la concession du présent contrat, librement et volontairement.

MANIFESTEN

Premièrement.- Que InmoPaísValencià, agit comme médiatrice autorisée par les propriétaires pour la gestion de séjours vacaionals de l'habitation avec les caractéristiques suivantes:

REF.			
CATEGORIE ET SITUATION		SUP. habitage	SUP. parcel
CHAMB. GRAND LIT CH. GRAND LIT+1 CHAMBRE 1 LIT CHAMBRE 2 LITS CHAMBRE 3 LITS DIVAN-LIT LIT PLIANT TOTAL PERSONNES LITS 90 cm LITS 110 cm LITS 130 cm JARDIN JARDIN PARTICULIEF JARDIN COLECTIVE DE PELOUSE DE GRAVIER DE GOURDONNE MIXTE AVEC PELOUS MIXTE SANS PELOUS	SALLE A MANGE <input type="checkbox"/> CUISINE <input type="checkbox"/> SALLE / CUISINE <input type="checkbox"/> CUISINE A GAZ <input type="checkbox"/> ELECTRIQUE <input type="checkbox"/> MIXTE <input type="checkbox"/> FOUR <input type="checkbox"/> CHAUFFE ELECTRIQUE <input type="checkbox"/> A GAZ <input type="checkbox"/> FRIGORIFICO 1 PORTE <input type="checkbox"/> 2 PORTES <input type="checkbox"/> MACHINE A LAVER <input type="checkbox"/> LAVA-VAISSELLE <input type="checkbox"/>		
	TOILETTE 1 <input type="checkbox"/> LAVABO <input type="checkbox"/> DOUCHE <input type="checkbox"/> WC <input type="checkbox"/> BAIGN. <input type="checkbox"/> BIDET <input type="checkbox"/>	TOILETTE <input type="checkbox"/> LAVABO <input type="checkbox"/> DOUCHE <input type="checkbox"/> WC <input type="checkbox"/> BAIGN. <input type="checkbox"/> BIDET <input type="checkbox"/>	TOILETTE 3 <input type="checkbox"/> LAVABO <input type="checkbox"/> DOUCHE <input type="checkbox"/> WC <input type="checkbox"/> BAIGN. <input type="checkbox"/> BIDET <input type="checkbox"/>
	TERRASSES TERRASSE OMBRE <input type="checkbox"/> TERRASSE SOLARIUM <input type="checkbox"/> POSSB. MANGER EXTERIEUR <input type="checkbox"/> BALCON <input type="checkbox"/>	GARAJE <input type="checkbox"/> N° VOITURES PARKING INTERIUF TENNIS <input type="checkbox"/>	BARBACUE <input type="checkbox"/> EXTERIEUR <input type="checkbox"/> PORTATIL <input type="checkbox"/>
	PISCINE <input type="checkbox"/> PRIVEE AVEC MOTEUR <input type="checkbox"/> MESURE (m) PRIVEE SANS MOTEUR <input type="checkbox"/> PROFONDEUR COLECTIVE <input type="checkbox"/> BASSIN <input type="checkbox"/>		
OBSERVATIONS			

Deuxièmement.- Que Mr/Mme
décrite pour une période déterminée.

desire occuper l'habitation

En raison de tout cela, souscrit le présent contrat de séjour de vacances du logement meublé pour une période prévue selon les bases suivantes:



CONDITIONS GENERALES

1° : Que InmoPaisValencià agit comme médiatrice autorisée par les propriétaires de l'habitation citée ainsi que son mobilier et les biens et effets existants.

2° : Que le présent contrat est effectif pour la période comprise entre le **au**

3° : Que le prix total du séjour de vacances de l'habitation décrite pour la période donnée se monte à (T.V.A inclus) dont les 25% seront versés à la signature du contrat en espèces, cheque ou virement bancaire au le compte ----- (Banc BBVA - Vinaros - Code SWIFT BBVAESMM). Le solde sera versé au moment de la remise des clés et prise de possession du logement en espèces. Pour que le présent contrat soit valide, il est absolument nécessaire et indispensable que soit versée l'acompte indiquée. Si dans les 20 jours suivants l'émission du présent contrat, aucune acompte n'a encore été versée, l'agence se réserve le droit d'annuler la réservation ainsi que le contrat sans préavis.

4° : Le prix (excepté indications contraires) comprend: le mobilier, les couverts et la batterie de cuisine, proportionnelle au nombre de personnes prévu au descriptif de l'habitation. Les draps, serviettes et nappes ne sont pas inclus. La consommation d'eau et électricité est incluse, ainsi que le première bouteille de gaz pour la cuisine et/ou le chauffe-eau. Une seconde bouteille éventuelle sera à la charge du client, à le prix de 15 eur. Si le nombre de personnes est supérieur à celui mentionné, le client ne pourra pas réclamer le complément de matériel nécessaire.

5° : Il est formellement interdit de loger un nombre supérieur de personnes que celui stipulé dans le présent contrat. L'agence se réserve le droit de ne pas accepter les personnes supplémentaires. Si on loge plus de personnes que le nombre indiqué, le locataire devra payer un supplément égal à la part proportionnelle du coût de chaque personne par jour ; l'agence n'ayant aucune obligation de fournir des lits supplémentaires. Les enfants de moins de 3 ans ne seront pas comptabilisés et les enfants de moins de 10 ans seront considérés comme un 1/2 adulte. Veuillez indiquer ci-après le nombre de personnes devant occuper le logement pendant la durée du séjour :

Nombre d'Adultes..... Nombre d'Enfants (de plus de 3 ans)..... Nombre de Bébés

6° : Le client pourra occuper l'habitation le jour d'entrée à partir de 16 heures et devra le quitter le jour de sortie, mentionné ci-dessus, avant 10 heures. A son arrivée, le client devra s'adresser aux bureaux de l'agence où on lui livrera les clés et lui on accompagnera l'habitation. L'horaire de bureaux est du 10 h. au 13 h. et du 17 h. a 20 h., sauf les jours d'entrée, à partir des 16 h.

7° : Toute réclamation devra être effectuée dans les 48 heures suivant la prise de possession.

8° : Si les clients ne peuvent occuper le logement les cinq premiers jours, ils devront le communiquer.

9° : A son arrivée, le client reconnaît recevoir le logement en parfait état, avec le matériel nécessaire adéquat stipulé dans le descriptif. Le locataire sera tenu responsable des dommages et dégradations occasionnés par lui-même ou toutes autres occupants pendant la dite période. Les réparations nécessaires suite à un mauvais usage, à une omission ou à une négligence lui seront facturées.

10° : Le client devra verser à son arrivée une caution d'un montant de 300 eur. L'agence livrera un reçu à titre de caution qui devra être présenté par le client pour sa récupération. Le caution sera rendue le jour de son départ après vérification du parfait état du logement et de ses installations. L'agence se réserve le droit de conserver la caution afin de pourvoir payer les frais occasionnés par d'éventuels dommages dans le logement. Dans ce cas, l'agence disposera de 20 jours pour faire réaliser les réparations nécessaires et pour reverser, le cas échéant au locataire le montant correspondant à la différence. L'agence devra présenter au locataire les factures justificatives des réparations réalisées.

11° : TRES IMPORTANT: Le nettoyage du depart doit etre effectué par le locataire. Au cas où le client ne le fais pas, le prix pour le nettoyage d' un appartement est 35 eur, et pour une villa 55 eur.

12° : Sans aucun avis préalable du loueur, SONT FORMELLEMENT INTERDITS tous travaux, modifications ou substitutions des installations du dit logement. Sont également INTERDITS : le stockage et/ou l'utilisation de matériaux inflammables, explosifs ou antihygiéniques, la sous-location, remise ou cession du logement, quelle soit total ou partielle, de forme gratuite ou payante, des invités non-mentionnés sur le présent contrat ainsi que toute utilisation du logement à d'autres fins.

13° : Les animaux SONT INTERDITS. Dans tous les cas, le client sera tenu pour responsable de tout dommage occasionné dans le logement par n'importe quel animal de compagnie. Dans ce cas précis, l'agence se réserve le droit de demander au locataire le versement de 40 eur. supplémentaires pour le nettoyage et qui viendront s'ajouter aux frais forfaitaires de nettoyage préalablement fixés.

14° : Aux termes échus du contrat, le client devra quitter le logement. En cas de refus, il sera exigé au client une indemnisation équivalente au triple du montant de son séjour.

15° : Si le client, après avoir accepter les conditions du présent contrat et avoir payé le montant du premier versement, décide d'annuler sa réservation ; il devra le communiquer trois mois avant le début de la date de location, afin de permettre de retrouver un autre client. Si tel est le cas, le versement initial lui sera restitué déduction faite des 10% du montant total de la location. Toute annulation de location stipulée dans un délai inférieur à ces trois mois ne donnera droit à aucune indemnisation.

16° : Pour toutes les locations, le client doit vérifier que son assurance multirisque habitation le couvre lorsqu'il est en villégiature. Pour tout problème survenant durant sont séjour, InmoPaisValencia dégage toute responsabilité.

17° : Le non-respect des termes du présent contrat entraînera son annulation, sans droit à aucune indemnisation.

18° : Les partis se soumettent à la juridiction et compétence des Juges et Tribunaux de VINAROS pour résoudre tout différent dû à l'interprétation ou l'exécution du présent contrat.